



## **Le syndicat DAMEN lutte pour une reconnaissance de l'exposition à l'amiante dans le secteur de la réparation navale**

Le fait principal reproché est une dégradation du portail de la sous-préfecture de Brest, le 17 décembre 2021, par incendie à la suite d'une énième réunion avec l'Etat, n'aboutissant à rien, une fois de plus. 200 salariés, CCI port et Damen étaient mobilisés pour défendre leur cause.

**Soutenez les salariés de l'entreprise DAMEN et tentez de gagner des lots**

**Tombola engagée**

Ticket 2€

**Soutien aux salariés de DAMEN**

Gagnez de nombreux lots :

- des séjours Touristra\*,
- visites privées (Tour Eiffel),
- paniers garnis spécialités bretonnes
- des livres,
- 6 abonnements à la NVO, ...

Les tickets sont disponibles auprès de Fathy au 01.55.82.86.12.

**Tirage au sort le 23 septembre 2022**

\* séjour d'une semaine pour 2 personnes hors vacances scolaires à Vouzeron, Normoutier...

Pour ces faits, le 9 mai dernier, 4 salariés ont été condamnés à 46 000€ d'amende assortis de 2 mois à 5 ans de prison avec sursis.

Ce combat n'est pas celui d'une entreprise, mais celui de tous ceux qui bénéficient de cette allocation, et qui demain ne seraient plus reconnus dans le dispositif ACAATA, et celui de toute la CGT.

